

2022/05/12/08

**COMMUNE
DE
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022**

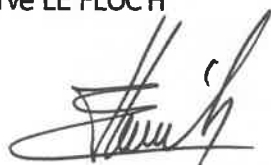
Date de convocation :
21/11/2022

Convocation affichée le :
21/11/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procuration (s) : 4

Reçu en Préfecture de
VANNES le 14.12.22.....
Certifié exécutoire le
Publié ou notifié le 14.12.22
A GOURIN, le 14.12.22..
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



MIS EN LIGNE LE
Pas de site internet

L'an deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es): LE ROUX Véronique, BOCQUILLON Maud, BOUÉDEC Jean-Michel, PICARDA Styren.

Procuration(s) : LE ROUX Véronique à Marie-Laure POUPON, BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, BOUÉDEC Jean-Michel à PERON Matthieu, PICARDA Styren à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

**8- CONVENTION D'ADHÉSION AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE (CEP)
ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN ET L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE
DU CENTRE OUEST BRETAGNE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention proposé par l'Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB).

L'ALECOB a pour objectif d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques. Elle a développé le Conseil Energie Partagé (CEP) en partenariat avec l'Agence De

l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) afin de doter les territoires des moyens humains d'expertise, d'animation et de mise en œuvre d'une politique énergétique.

Ce programme vise à engendrer à la fois des économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, une limitation des émissions de gaz à effet de serre et une baisse du budget de fonctionnement « énergie » des collectivités qui adhéreront au CEP.

Le montant de la cotisation à l'ALECOB est fixé à 1.20 € / an / habitant soit 4 534.80 € / an (population référence 3 779 habitants – chiffre Insee). La durée de la convention est fixée pour une durée de 3 ans à compter de la date de la signature.

Monsieur le Maire propose la désignation d'un(e) élu(e) « responsable énergie », interlocuteur de l'ALECOB, et d'un(e) agent(e) administratif(ve) ou technique pour la transmission des informations nécessaires à la mission, et sollicite l'autorisation du conseil municipal à signer la convention ainsi décrite.

VU la convention d'Adhésion au Conseil en énergie Partagé (CEP),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ,

NOMME la première adjointe Catherine HENRY « responsable énergie », interlocutrice de l'ALECOB, et l'agent technique Nicolas MENEZ pour la transmission des informations nécessaires à la mission.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention jointe en annexe.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 5 décembre 2022

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.